



الجمهورية الجزائرية
الديمقراطية الشعبية

الجريدة الرسمية

اتفاقات دولية، قوانين، مراسيم
قرارات وآراء، مقررات، منشور، إعلانات وبلغات

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

CONVENTIONS ET ACCORDS INTERNATIONAUX - LOIS ET DECRETS

ARRETES, DECISIONS, AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

(TRADUCTION FRANÇAISE)

ABONNEMENT ANNUEL	Algérie Tunisie Maroc Libye Mauritanie	ETRANGER (Pays autres que le Maghreb)	DIRECTION ET REDACTION SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT Abonnement et publicité : IMPRIMERIE OFFICIELLE Les Vergers, Bir Mourad Raïs, BP 376 ALGER-GARE Tél : 023.41.18.89 à 92 Fax : 023.41.18.76 C.C.P. 3200-50 Clé 68 Alger BADR : Rib 00 300 060000201930048 ETRANGER : (Compte devises) BADR : 003 00 060000014720242
	1 An	1 An	
	Edition originale.....	Edition originale.....	
	1090,00 D.A	2675,00 D.A	
Edition originale et sa traduction....	2180,00 D.A	5350,00 D.A (Frais d'expédition en sus)	

Edition originale, le numéro : 14,00 dinars. Edition originale et sa traduction, le numéro : 28,00 dinars.

Numéros des années antérieures : suivant barème. Les tables sont fournies gratuitement aux abonnés.

Prière de joindre la dernière bande pour renouvellement, réclamation, et changement d'adresse.

Tarif des insertions : 60,00 dinars la ligne

SOMMAIRE**DECRETS**

Décret présidentiel n° 25-251 du 3 Rabie Ethani 1447 correspondant au 25 septembre 2025 portant transfert de crédits, au titre du budget de l'Etat, mis à la disposition du ministre de l'agriculture, du développement rural et de la pêche.....	5
Décret présidentiel n° 25-252 du 3 Rabie Ethani 1447 correspondant au 25 septembre 2025 portant transfert de crédits, au titre du budget de l'Etat, mis à la disposition du ministre de l'habitat, de l'urbanisme et de la ville.....	5
Décret présidentiel n° 25-253 du 3 Rabie Ethani 1447 correspondant au 25 septembre 2025 portant transfert de crédits, au titre du budget de l'Etat, mis à la disposition du ministre de la communication.....	6

DECISIONS INDIVIDUELLES

Décret présidentiel du 17 Rabie Ethani 1447 correspondant au 9 octobre 2025 mettant fin aux fonctions d'un directeur d'études et de recherche à l'institut national d'études de stratégie globale.....	7
Décret exécutif du 15 Rabie Ethani 1447 correspondant au 7 octobre 2025 mettant fin aux fonctions de l'inspecteur régional des services fiscaux à Ouargla.....	7
Décret exécutif du 15 Rabie Ethani 1447 correspondant au 7 octobre 2025 mettant fin aux fonctions de l'ex-inspecteur régional des domaines et de la conservation foncière à Ouargla.....	7
Décret exécutif du 15 Rabie Ethani 1447 correspondant au 7 octobre 2025 mettant fin aux fonctions d'inspecteurs régionaux de l'inspection générale des finances.....	7
Décret exécutif du 15 Rabie Ethani 1447 correspondant au 7 octobre 2025 mettant fin aux fonctions du directeur régional du Trésor à Chlef.....	7
Décrets exécutifs du 15 Rabie Ethani 1447 correspondant au 7 octobre 2025 mettant fin aux fonctions de directeurs régionaux des impôts.....	7
Décret exécutif du 15 Rabie Ethani 1447 correspondant au 7 octobre 2025 mettant fin aux fonctions de directeurs régionaux du domaine national.....	7
Décrets exécutifs du 15 Rabie Ethani 1447 correspondant au 7 octobre 2025 mettant fin aux fonctions de directeurs régionaux des douanes.....	8
Décrets exécutifs du 15 Rabie Ethani 1447 correspondant au 7 octobre 2025 mettant fin aux fonctions de directeurs de la programmation et du suivi budgétaires dans certaines wilayas.....	8
Décret exécutif du 15 Rabie Ethani 1447 correspondant au 7 octobre 2025 mettant fin aux fonctions de directeurs des impôts dans certaines wilayas.....	8
Décrets exécutifs du 15 Rabie Ethani 1447 correspondant au 7 octobre 2025 mettant fin aux fonctions de directeurs des domaines dans certaines wilayas.....	8
Décret exécutif du 15 Rabie Ethani 1447 correspondant au 7 octobre 2025 mettant fin aux fonctions de directeurs du cadastre et de la conservation foncière de wilayas.....	9
Décrets exécutifs du 15 Rabie Ethani 1447 correspondant au 7 octobre 2025 mettant fin aux fonctions de chargés d'inspection aux inspections régionales de l'inspection générale des finances.....	9

SOMMAIRE (suite)

Décret exécutif du 19 Rabie Ethani 1447 correspondant au 11 octobre 2025 mettant fin aux fonctions de la directrice de l'aménagement foncier et des interventions sur les tissus existants à l'ex-ministère de l'habitat, de l'urbanisme et de la ville.....	9
Décrets exécutifs du 19 Rabie Ethani 1447 correspondant au 11 octobre 2025 mettant fin aux fonctions de directeurs de l'urbanisme, de l'architecture et de la construction de wilayas.....	9
Décret exécutif du 15 Rabie Ethani 1447 correspondant au 7 octobre 2025 portant nomination du directeur du guichet unique décentralisé de l'agence algérienne de promotion de l'investissement à la wilaya de Guelma.....	9
Décret exécutif du 15 Rabie Ethani 1447 correspondant au 7 octobre 2025 portant nomination d'inspecteurs régionaux de l'inspection générale des finances.....	9
Décret exécutif du 15 Rabie Ethani 1447 correspondant au 7 octobre 2025 portant nomination de directeurs régionaux des douanes....	10
Décret exécutif du 15 Rabie Ethani 1447 correspondant au 7 octobre 2025 portant nomination du directeur de la programmation et du suivi budgétaires à la wilaya de Ouargla.....	10
Décret exécutif du 15 Rabie Ethani 1447 correspondant au 7 octobre 2025 portant nomination d'un vice-recteur à l'université de Mostaganem.....	10
Décret exécutif du 15 Rabie Ethani 1447 correspondant au 7 octobre 2025 portant nomination du doyen de la faculté des sciences humaines à l'université d'Alger 2.....	10
Décret exécutif du 19 Rabie Ethani 1447 correspondant au 11 octobre 2025 portant nomination de directeurs au ministère de l'habitat, de l'urbanisme, de la ville et de l'aménagement du territoire.....	10
Décret exécutif du 19 Rabie Ethani 1447 correspondant au 11 octobre 2025 portant nomination de directeurs de l'urbanisme, de l'architecture et de la construction aux wilayas.....	10
Décret exécutif du 15 Rabie Ethani 1447 correspondant au 7 octobre 2025 portant nomination au ministère de la solidarité nationale, de la famille et de la condition de la femme.....	10
Décret exécutif du 16 Rabie Ethani 1447 correspondant au 8 octobre 2025 portant nomination du directeur de l'administration générale au ministère de l'environnement et de la qualité de la vie.....	10

ARRETES, DECISIONS ET AVIS**MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE**

Arrêté interministériel du 20 Rabie El Aouel 1447 correspondant au 13 septembre 2025 portant renouvellement de détachement d'un magistrat, auprès du ministère de la défense nationale, en qualité de président de la Cour d'appel militaire de Blida / 1ère région militaire.....	11
Arrêté interministériel du 20 Rabie El Aouel 1447 correspondant au 13 septembre 2025 portant renouvellement de détachement d'un magistrat, auprès du ministère de la défense nationale, en qualité de président de la chambre d'accusation à la Cour d'appel militaire de Blida / 1ère région militaire.....	11
Arrêté interministériel du 20 Rabie El Aouel 1447 correspondant au 13 septembre 2025 portant renouvellement de détachement d'un magistrat, auprès du ministère de la défense nationale, en qualité de président du tribunal militaire de Blida / 1ère région militaire.....	11

SOMMAIRE (suite)

Arrêté interministériel du 20 Rabie El Aouel 1447 correspondant au 13 septembre 2025 portant renouvellement de détachement d'un magistrat, auprès du ministère de la défense nationale, en qualité de président du tribunal militaire d'Oran / 2ème région militaire..... 11

Arrêté interministériel du 6 Rabie Ethani 1447 correspondant au 28 septembre 2025 portant désignation de sous-officiers de la gendarmerie nationale en qualité d'officier de police judiciaire..... 11

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

Arrêté interministériel du 6 Rabie Ethani 1447 correspondant au 28 septembre 2025 fixant la liste des titres et diplômes requis pour le recrutement et la promotion dans les corps et grades spécifiques de l'éducation nationale..... 12

MINISTERE DE L'INDUSTRIE

Arrêté du 21 Rabie Ethani 1447 correspondant au 13 octobre 2025 fixant la composition et le fonctionnement du bureau ministériel de la sûreté interne d'établissement au sein du ministère de l'industrie..... 20

DECRETS

Décret présidentiel n° 25-251 du 3 Rabie Ethani 1447 correspondant au 25 septembre 2025 portant transfert de crédits, au titre du budget de l'Etat, mis à la disposition du ministre de l'agriculture, du développement rural et de la pêche.

— — — — —

Le Président de la République,

Sur le rapport conjoint du ministre des finances et du ministre de l'agriculture, du développement rural et de la pêche,

Vu la Constitution, notamment ses articles 91-7° et 141 (alinéa 1er) ;

Vu la loi organique n° 18-15 du 22 Dhou El Hidja 1439 correspondant au 2 septembre 2018, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 24-08 du 22 Joumada El Oula 1446 correspondant au 24 novembre 2024 portant loi de finances pour 2025 ;

Vu le décret exécutif n° 25-16 du 9 Rajab 1446 correspondant au 9 janvier 2025 portant répartition des autorisations d'engagement et des crédits de paiement ouverts, au titre du budget de l'Etat, par la loi de finances pour 2025, mis à la disposition du ministre des finances ;

Vu le décret exécutif n° 25-28 du 9 Rajab 1446 correspondant au 9 janvier 2025 portant répartition des autorisations d'engagement et des crédits de paiement ouverts, au titre du budget de l'Etat, par la loi de finances pour 2025, mis à la disposition du ministre de l'agriculture, du développement rural et de la pêche ;

Vu le décret exécutif n° 25-147 du 6 Dhou El Hidja 1446 correspondant au 2 juin 2025 portant révision de la répartition des programmes et des crédits ouverts, au titre du budget de l'Etat, par la loi de finances pour 2025, mis à la disposition du ministre de l'agriculture, du développement rural et de la pêche ;

Décète :

Article 1er. — Il est annulé, sur les crédits ouverts, au titre du budget de l'Etat, par la loi de finances pour 2025, un montant de trente millions de dinars (30.000.000 DA) en autorisations d'engagement, applicable à la dotation « Montant non assigné », imputables au titre 7 « Dépenses imprévues », gérée par le ministre des finances.

Art. 2. — Il est ouvert, sur 2025, un montant de trente millions de dinars (30.000.000 DA) en autorisations d'engagement, applicable au titre 3 « Dépenses d'investissement », du portefeuille de programmes du ministère de l'agriculture, du développement rural et de la pêche, au programme « Forêts », du sous-programme « Gestion durable et conservation du patrimoine ».

Art. 3. — Le ministre des finances et le ministre de l'agriculture, du développement rural et de la pêche sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 3 Rabie Ethani 1447 correspondant au 25 septembre 2025.

Abdelmadjid TEBBOUNE.

— — — — ★ — — — —

Décret présidentiel n° 25-252 du 3 Rabie Ethani 1447 correspondant au 25 septembre 2025 portant transfert de crédits, au titre du budget de l'Etat, mis à la disposition du ministre de l'habitat, de l'urbanisme et de la ville.

— — — — —

Le Président de la République,

Sur le rapport conjoint du ministre des finances et du ministre de l'habitat, de l'urbanisme, de la ville et de l'aménagement du territoire,

Vu la Constitution, notamment ses articles 91-7° et 141 (alinéa 1er) ;

Vu la loi organique n° 18-15 du 22 Dhou El Hidja 1439 correspondant au 2 septembre 2018, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 24-08 du 22 Joumada El Oula 1446 correspondant au 24 novembre 2024 portant loi de finances pour 2025 ;

Vu le décret exécutif n° 25-16 du 9 Rajab 1446 correspondant au 9 janvier 2025 portant répartition des autorisations d'engagement et des crédits de paiement ouverts, au titre du budget de l'Etat, par la loi de finances pour 2025, mis à la disposition du ministre des finances ;

Vu le décret exécutif n° 25-29 du 9 Rajab 1446 correspondant au 9 janvier 2025 portant répartition des autorisations d'engagement et des crédits de paiement ouverts, au titre du budget de l'Etat, par la loi de finances pour 2025, mis à la disposition du ministre de l'habitat, de l'urbanisme et de la ville ;

Décète :

Article 1er. — Il est annulé, sur les crédits ouverts, au titre du budget de l'Etat, par la loi de finances pour 2025, un montant de trois milliards sept cent cinquante-quatre millions de dinars (3.754.000.000 DA) en autorisations d'engagement et un montant de un milliard cent trente millions de dinars (1.130.000.000 DA) en crédits de paiement, applicables à la dotation « Montant non assigné », imputables au titre 7 « Dépenses imprévues », gérée par le ministre des finances.

Art. 2. — Il est ouvert, sur 2025, un montant de trois milliards sept cent cinquante-quatre millions de dinars (3.754.000.000 DA) en autorisations d'engagement et un montant de un milliard cent trente millions de dinars (1.130.000.000 DA) en crédits de paiement, applicables au portefeuille de programmes du ministère de l'habitat, de l'urbanisme et de la ville, répartis conformément à l'état annexé au présent décret.

Art. 3. — Le ministre des finances et le ministre de l'habitat, de l'urbanisme, de la ville et de l'aménagement du territoire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 3 Rabie Ethani 1447 correspondant au 25 septembre 2025.

Abdelmadjid TEBBOUNE.

ETAT ANNEXE

En DA

Intitulés des programmes et sous-programmes	Titre 3 : Dépenses d'investissement	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Urbanisme et aménagement	1.774.000.000	530.000.000
Aménagement du foncier	1.774.000.000	530.000.000
Equipements publics	1.980.000.000	600.000.000
Equipements publics de l'éducation et de la formation	1.800.000.000	540.000.000
Equipements publics de sécurité et de santé	180.000.000	60.000.000
Total	3.754.000.000	1.130.000.000

Décret présidentiel n° 25-253 du 3 Rabie Ethani 1447 correspondant au 25 septembre 2025 portant transfert de crédits, au titre du budget de l'Etat, mis à la disposition du ministre de la communication.

— — — — —

Le Président de la République,

Sur le rapport conjoint du ministre des finances et du ministre de la communication,

Vu la Constitution, notamment ses articles 91-7° et 141 (alinéa 1er) ;

Vu la loi organique n° 18-15 du 22 Dhou El Hidja 1439 correspondant au 2 septembre 2018, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 24-08 du 22 Joumada El Oula 1446 correspondant au 24 novembre 2024 portant loi de finances pour 2025 ;

Vu le décret exécutif n° 25-16 du 9 Rajab 1446 correspondant au 9 janvier 2025 portant répartition des autorisations d'engagement et des crédits de paiement ouverts, au titre du budget de l'Etat, par la loi de finances pour 2025, mis à la disposition du ministre des finances ;

Vu le décret exécutif n° 25-32 du 9 Rajab 1446 correspondant au 9 janvier 2025 portant répartition des autorisations d'engagement et des crédits de paiement ouverts, au titre du budget de l'Etat, par la loi de finances pour 2025, mis à la disposition du ministre de la communication ;

Décète :

Article 1er. — Il est annulé, sur les crédits ouverts, au titre du budget de l'Etat, par la loi de finances pour 2025, un montant de dix-neuf millions sept cent cinquante mille dinars (19.750.000 DA) en autorisations d'engagement et en crédits de paiement, applicable à la dotation « Montant non assigné », imputables au titre 7 « Dépenses imprévues », gérée par le ministre des finances.

Art. 2. — Il est ouvert, sur 2025, un montant de dix-neuf millions sept cent cinquante mille dinars (19.750.000 DA) en autorisations d'engagement et en crédits de paiement, applicable au portefeuille de programmes du ministère de la communication, au programme « Médias et communication institutionnelle », au sous-programme « Médias » et au titre 4 « Dépenses de transfert ».

Art. 3. — Le ministre des finances et le ministre de la communication sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 3 Rabie Ethani 1447 correspondant au 25 septembre 2025.

Abdelmadjid TEBBOUNE.

DECISIONS INDIVIDUELLES

Décret présidentiel du 17 Rabie Ethani 1447 correspondant au 9 octobre 2025 mettant fin aux fonctions d'un directeur d'études et de recherche à l'institut national d'études de stratégie globale.

Par décret présidentiel du 17 Rabie Ethani 1447 correspondant au 9 octobre 2025, il est mis fin aux fonctions de directeur d'études et de recherche à l'institut national d'études de stratégie globale, exercées par M. Ahmed Kateb.

-----★-----

Décret exécutif du 15 Rabie Ethani 1447 correspondant au 7 octobre 2025 mettant fin aux fonctions de l'inspecteur régional des services fiscaux à Ouargla.

Par décret exécutif du 15 Rabie Ethani 1447 correspondant au 7 octobre 2025, il est mis fin aux fonctions d'inspecteur régional des services fiscaux à Ouargla, exercées par M. Jamal Lemboub, admis de la retraite.

-----★-----

Décret exécutif du 15 Rabie Ethani 1447 correspondant au 7 octobre 2025 mettant fin aux fonctions de l'ex-inspecteur régional des domaines et de la conservation foncière à Ouargla.

Par décret exécutif du 15 Rabie Ethani 1447 correspondant au 7 octobre 2025, il est mis fin aux fonctions d'ex-inspecteur régional des domaines et de la conservation foncière à Ouargla, exercées par M. Mohamed Bourkiza, admis à la retraite.

-----★-----

Décret exécutif du 15 Rabie Ethani 1447 correspondant au 7 octobre 2025 mettant fin aux fonctions d'inspecteurs régionaux de l'inspection générale des finances.

Par décret exécutif du 15 Rabie Ethani 1447 correspondant au 7 octobre 2025, il est mis fin aux fonctions d'inspecteurs régionaux de l'inspection générale des finances, exercées par MM. :

- Yahia Ziani, à Tlemcen ;
- Djelloul Benabed, à Sidi Bel Abbès ;
- Mohamed-Lazhar Sedrati, à Annaba ;

— Mohamed Taleb, à Ouargla ;

— Mokhtar Griss, à Oran ;

admis à la retraite.

-----★-----

Décret exécutif du 15 Rabie Ethani 1447 correspondant au 7 octobre 2025 mettant fin aux fonctions du directeur régional du Trésor à Chlef.

Par décret exécutif du 15 Rabie Ethani 1447 correspondant au 7 octobre 2025, il est mis fin aux fonctions de directeur régional du Trésor à Chlef, exercées par M. Fathi Mehai, admis à la retraite.

-----★-----

Décrets exécutifs du 15 Rabie Ethani 1447 correspondant au 7 octobre 2025 mettant fin aux fonctions de directeurs régionaux des impôts.

Par décret exécutif du 15 Rabie Ethani 1447 correspondant au 7 octobre 2025, il est mis fin aux fonctions de directeurs régionaux des impôts, exercées par MM. :

— Abdenacer Benoulha, à Sétif ;

— Lazhari Djeridane, à Ouargla ;

— Mohammed Harrane, à Oran ;

admis à la retraite.

Par décret exécutif du 15 Rabie Ethani 1447 correspondant au 7 octobre 2025, il est mis fin aux fonctions de directeur régional des impôts à Alger, exercées par M. Réda Khalfouni.

-----★-----

Décret exécutif du 15 Rabie Ethani 1447 correspondant au 7 octobre 2025 mettant fin aux fonctions de directeurs régionaux du domaine national.

Par décret exécutif du 15 Rabie Ethani 1447 correspondant au 7 octobre 2025, il est mis fin aux fonctions de directeurs régionaux du domaine national, exercées par MM. :

— Youcef Kaizani, à Blida ;

— Abdelkrim Bennad, à Ouargla ;

admis à la retraite.

Décrets exécutifs du 15 Rabie Ethani 1447 correspondant au 7 octobre 2025 mettant fin aux fonctions de directeurs régionaux des douanes.

Par décret exécutif du 15 Rabie Ethani 1447 correspondant au 7 octobre 2025, il est mis fin aux fonctions de directeurs régionaux des douanes, exercées par MM. :

- Nour-Eddine Issolah, à Laghouat ;
- Aissa Neggara, à Ouargla ;

appelés à exercer d'autres fonctions.

Par décret exécutif du 15 Rabie Ethani 1447 correspondant au 7 octobre 2025, il est mis fin aux fonctions de directeurs régionaux des douanes, exercées par MM. :

- Naceur Temmir, à Chlef ;
- Brahim Boumaza, à Tébessa ;
- Samir Ghazli, à Sétif ;
- Abdelkader Lakhdari, à Oran.

-----★-----

Décrets exécutifs du 15 Rabie Ethani 1447 correspondant au 7 octobre 2025 mettant fin aux fonctions de directeurs de la programmation et du suivi budgétaires dans certaines wilayas.

Par décret exécutif du 15 Rabie Ethani 1447 correspondant au 7 octobre 2025, il est mis fin aux fonctions de directeurs de la programmation et du suivi budgétaires des wilayas suivantes, exercées par MM. :

- Abdelkrim Djermoune, à la wilaya de Tizi Ouzou ;
- Rabah Cheriet, à la wilaya de Guelma ;
- Youcef Hafsi, à la wilaya de Ouargla ;
- Abdelghani Bacha, à la wilaya d'Illizi ;
- Djamel Eddine Hami, à la wilaya de Tissemsilt ;
- Hamid Zedouri, à la wilaya de Tipaza ;

admis à la retraite.

Par décret exécutif du 15 Rabie Ethani 1447 correspondant au 7 octobre 2025, il est mis fin aux fonctions de directeur de la programmation et du suivi budgétaires de la wilaya de Blida, exercées par M. Seddik Bentebibel, appelé à exercer une autre fonction.

Par décret exécutif du 15 Rabie Ethani 1447 correspondant au 7 octobre 2025, il est mis fin aux fonctions de directrice de la programmation et du suivi budgétaires de la wilaya de Relizane, exercées par Mme. Fathia Yakoubi.

-----★-----

Décret exécutif du 15 Rabie Ethani 1447 correspondant au 7 octobre 2025 mettant fin aux fonctions de directeurs des impôts dans certaines wilayas.

Par décret exécutif du 15 Rabie Ethani 1447 correspondant au 7 octobre 2025, il est mis fin aux fonctions de directeurs des impôts des wilayas suivantes, exercées par MM. :

- Abdallah Debabeche, à la wilaya de Médéa ;
- Abderrahmane Igali, à la wilaya de Ouargla ;
- Abbes Cherigui, à la wilaya de Khenchela ;
- Mohammed Benhenni, à la wilaya de Aïn Témouchent ;

admis à la retraite.

-----★-----

Décrets exécutifs du 15 Rabie Ethani 1447 correspondant au 7 octobre 2025 mettant fin aux fonctions de directeurs des domaines dans certaines wilayas.

Par décret exécutif du 15 Rabie Ethani 1447 correspondant au 7 octobre 2025, il est mis fin aux fonctions de directeurs des domaines des wilayas suivantes, exercées par MM. :

- Ahmed Djelloul, à la wilaya de Chlef ;
- Mohamed Brahmi, à la wilaya de Médéa ;
- Younes Derbal, à la wilaya de Constantine-Ouest ;
- Djamel Bengamra, à la wilaya de Tissemsilt ;

admis à la retraite.

Par décret exécutif du 15 Rabie Ethani 1447 correspondant au 7 octobre 2025, il est mis fin aux fonctions de directeur des domaines de la wilaya de Mascara, exercées par M. Kamel-Eddine Kamli, appelé à réintégrer son grade d'origine.

Décret exécutif du 15 Rabie Ethani 1447 correspondant au 7 octobre 2025 mettant fin aux fonctions de directeurs du cadastre et de la conservation foncière de wilayas.

— — — — —

Par décret exécutif du 15 Rabie Ethani 1447 correspondant au 7 octobre 2025, il est mis fin aux fonctions de directeurs du cadastre et de la conservation foncière des wilayas suivantes, exercées par MM. :

- Djamel Arfa, à la wilaya d'El Tarf ;
- Semiane Kletin, à la wilaya de Relizane ;

appelés à réintégrer leur grade d'origine.

— — — — —★— — — — —

Décrets exécutifs du 15 Rabie Ethani 1447 correspondant au 7 octobre 2025 mettant fin aux fonctions de chargés d'inspection aux inspections régionales de l'inspection générale des finances.

— — — — —

Par décret exécutif du 15 Rabie Ethani 1447 correspondant au 7 octobre 2025, il est mis fin aux fonctions de chargés d'inspection aux inspections régionales de l'inspection générale des finances, exercées par Mme. et MM. :

- Salah Maziz, à Tlemcen ;
- Mohammed Kamel Megherbi, à Sidi Bel Abbès ;
- Brahim Laredj, à Mostaganem ;
- Aldjia Fernane, à Ouargla ;

appelés à exercer d'autres fonctions.

— — — — —

Par décret exécutif du 15 Rabie Ethani 1447 correspondant au 7 octobre 2025, il est mis fin aux fonctions de chargé d'inspection à l'inspection régionale de l'inspection générale des finances d'Oran, exercées par M. Mohammed Fettah, admis à la retraite.

— — — — —★— — — — —

Décret exécutif du 19 Rabie Ethani 1447 correspondant au 11 octobre 2025 mettant fin aux fonctions de la directrice de l'aménagement foncier et des interventions sur les tissus existants à l'ex-ministère de l'habitat, de l'urbanisme et de la ville.

— — — — —

Par décret exécutif du 19 Rabie Ethani 1447 correspondant au 11 octobre 2025, il est mis fin aux fonctions de directrice de l'aménagement foncier et des interventions sur les tissus existants à l'ex-ministère de l'habitat, de l'urbanisme et de la ville, exercées par Mme. Farida Madiou, appelée à exercer une autre fonction.

Décrets exécutifs du 19 Rabie Ethani 1447 correspondant au 11 octobre 2025 mettant fin aux fonctions de directeurs de l'urbanisme, de l'architecture et de la construction de wilayas.

— — — — —

Par décret exécutif du 19 Rabie Ethani 1447 correspondant au 11 octobre 2025, il est mis fin aux fonctions de directeur de l'urbanisme, de l'architecture et de la construction de la wilaya de Laghouat, exercées par M. Mohamed-Hosni Abbou, appelé à exercer une autre fonction.

— — — — —

Par décret exécutif du 19 Rabie Ethani 1447 correspondant au 11 octobre 2025, il est mis fin aux fonctions de directeur de l'urbanisme, de l'architecture et de la construction de la wilaya de Souk Ahras, exercées par M. Rachid Belkadi, appelé à exercer une autre fonction.

— — — — —★— — — — —

Décret exécutif du 15 Rabie Ethani 1447 correspondant au 7 octobre 2025 portant nomination du directeur du guichet unique décentralisé de l'agence algérienne de promotion de l'investissement à la wilaya de Guelma.

— — — — —

Par décret exécutif du 15 Rabie Ethani 1447 correspondant au 7 octobre 2025, M. Abdelkarim Ghemarssa est nommé directeur du guichet unique décentralisé de l'agence algérienne de promotion de l'investissement à la wilaya de Guelma.

— — — — —★— — — — —

Décret exécutif du 15 Rabie Ethani 1447 correspondant au 7 octobre 2025 portant nomination d'inspecteurs régionaux de l'inspection générale des finances.

— — — — —

Par décret exécutif du 15 Rabie Ethani 1447 correspondant au 7 octobre 2025, sont nommés inspecteurs régionaux de l'inspection générale des finances, Mme. et MM. :

- Salah Maziz, à Tlemcen ;
- Mohammed Kamel Megherbi, à Sidi Bel Abbès ;
- Aldjia Fernane, à Ouargla ;
- Brahim Laredj, à Oran.

Décret exécutif du 15 Rabie Ethani 1447 correspondant au 7 octobre 2025 portant nomination de directeurs régionaux des douanes.

— — — — —

Par décret exécutif du 15 Rabie Ethani 1447 correspondant au 7 octobre 2025, sont nommés directeurs régionaux des douanes, MM. :

- Nour-Eddine Issolah, à Chlef ;
- Aissa Neggara, à Sétif.

— — — — — ★ — — — — —

Décret exécutif du 15 Rabie Ethani 1447 correspondant au 7 octobre 2025 portant nomination du directeur de la programmation et du suivi budgétaires à la wilaya de Ouargla.

— — — — —

Par décret exécutif du 15 Rabie Ethani 1447 correspondant au 7 octobre 2025, M. Seddik Bentebibel est nommé directeur de la programmation et du suivi budgétaires à la wilaya de Ouargla.

— — — — — ★ — — — — —

Décret exécutif du 15 Rabie Ethani 1447 correspondant au 7 octobre 2025 portant nomination d'un vice-recteur à l'université de Mostaganem.

— — — — —

Par décret exécutif du 15 Rabie Ethani 1447 correspondant au 7 octobre 2025, M. Abderrahim Cheriguene est nommé vice-recteur chargé de la formation supérieure du premier et deuxième cycles, la formation continue et les diplômes, et la formation supérieure de graduation à l'université de Mostaganem.

— — — — — ★ — — — — —

Décret exécutif du 15 Rabie Ethani 1447 correspondant au 7 octobre 2025 portant nomination du doyen de la faculté des sciences humaines à l'université d'Alger 2.

— — — — —

Par décret exécutif du 15 Rabie Ethani 1447 correspondant au 7 octobre 2025, M. Mohammed Kaddour est nommé doyen de la faculté des sciences humaines à l'université d'Alger 2.

Décret exécutif du 19 Rabie Ethani 1447 correspondant au 11 octobre 2025 portant nomination de directeurs au ministère de l'habitat, de l'urbanisme, de la ville et de l'aménagement du territoire.

— — — — —

Par décret exécutif du 19 Rabie Ethani 1447 correspondant au 11 octobre 2025, sont nommés directeurs au ministère de l'habitat, de l'urbanisme, de la ville et de l'aménagement du territoire, Mme. et M. :

- Farida Madiou, directrice de l'urbanisme ;
- Mohamed-Hosni Abbou, directeur de l'aménagement foncier et des interventions sur les tissus existants.

— — — — — ★ — — — — —

Décret exécutif du 19 Rabie Ethani 1447 correspondant au 11 octobre 2025 portant nomination de directeurs de l'urbanisme, de l'architecture et de la construction aux wilayas.

— — — — —

Par décret exécutif du 19 Rabie Ethani 1447 correspondant au 11 octobre 2025, sont nommés directeurs de l'urbanisme, de l'architecture et de la construction aux wilayas suivantes, MM. :

- Rachid Belkadi, à la wilaya de Tlemcen ;
- Mokdad Douib, à la wilaya de Souk Ahras.

— — — — — ★ — — — — —

Décret exécutif du 15 Rabie Ethani 1447 correspondant au 7 octobre 2025 portant nomination au ministère de la solidarité nationale, de la famille et de la condition de la femme.

— — — — —

Par décret exécutif du 15 Rabie Ethani 1447 correspondant au 7 octobre 2025, sont nommés au ministère de la solidarité nationale, de la famille et de la condition de la femme, Mmes. et MM. :

- Yamina Chikh, chargée d'études et de synthèse ;
- Noureddine Bakhti, inspecteur ;
- KENZA HADJAZ, sous-directrice de l'aide, de l'accompagnement et du soutien des personnes âgées à domicile ;
- Mohamed Benaouda, sous-directeur du soutien à l'intégration scolaire en milieu ordinaire.

— — — — — ★ — — — — —

Décret exécutif du 16 Rabie Ethani 1447 correspondant au 8 octobre 2025 portant nomination du directeur de l'administration générale au ministère de l'environnement et de la qualité de la vie.

— — — — —

Par décret exécutif du 16 Rabie Ethani 1447 correspondant au 8 octobre 2025, M. Boubakar Belghomari est nommé directeur de l'administration générale au ministère de l'environnement et de la qualité de la vie.

ARRETES, DECISIONS ET AVIS**MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE**

Arrêté interministériel du 20 Rabie El Aouel 1447 correspondant au 13 septembre 2025 portant renouvellement de détachement d'un magistrat, auprès du ministère de la défense nationale, en qualité de président de la Cour d'appel militaire de Blida / 1ère région militaire.

Par arrêté interministériel du 20 Rabie El Aouel 1447 correspondant au 13 septembre 2025, le détachement de M. Kamel Mesbah, auprès du ministère de la défense nationale, en qualité de président de la Cour d'appel militaire de Blida / 1ère région militaire, est renouvelé pour une durée d'une (1) année, à compter du 21 octobre 2025.

-----★-----

Arrêté interministériel du 20 Rabie El Aouel 1447 correspondant au 13 septembre 2025 portant renouvellement de détachement d'un magistrat, auprès du ministère de la défense nationale, en qualité de président de la chambre d'accusation à la Cour d'appel militaire de Blida / 1ère région militaire.

Par arrêté interministériel du 20 Rabie El Aouel 1447 correspondant au 13 septembre 2025, le détachement de M. Abderraouf Kouchih, auprès du ministère de la défense nationale, en qualité de président de la chambre d'accusation à la Cour d'appel militaire de Blida / 1ère région militaire, est renouvelé pour une durée d'une (1) année, à compter du 21 octobre 2025.

-----★-----

Arrêté interministériel du 20 Rabie El Aouel 1447 correspondant au 13 septembre 2025 portant renouvellement de détachement d'un magistrat auprès du ministère de la défense nationale, en qualité de président du tribunal militaire de Blida / 1ère région militaire.

Par arrêté interministériel du 20 Rabie El Aouel 1447 correspondant au 13 septembre 2025, le détachement de M. Farès Hamza, auprès du ministère de la défense nationale, en qualité de président du tribunal militaire de Blida / 1ère région militaire, est renouvelé pour une durée d'une (1) année, à compter du 21 octobre 2025.

Arrêté interministériel du 20 Rabie El Aouel 1447 correspondant au 13 septembre 2025 portant renouvellement de détachement d'un magistrat, auprès du ministère de la défense nationale, en qualité de président du tribunal militaire d'Oran / 2ème région militaire.

Par arrêté interministériel du 20 Rabie El Aouel 1447 correspondant au 13 septembre 2025, le détachement de M. Anas Kerrouche, auprès du ministère de la défense nationale, en qualité de président du tribunal militaire d'Oran / 2ème région militaire, est renouvelé pour une durée d'une (1) année, à compter du 22 octobre 2025.

-----★-----

Arrêté interministériel du 6 Rabie Ethani 1447 correspondant au 28 septembre 2025 portant désignation de sous-officiers de la gendarmerie nationale en qualité d'officier de police judiciaire.

Le ministre de la défense nationale, et

Le ministre de la justice, garde des sceaux,

Vu la loi n° 25-14 du 9 Safar 1447 correspondant au 3 août 2025 portant code de procédure pénale, notamment son article 23 (tiret 4) ;

Vu le décret n° 66-167 du 8 juin 1966 fixant la composition et le fonctionnement de la commission chargée de l'examen des candidatures aux fonctions d'officier de police judiciaire ;

Vu le décret présidentiel n° 09-143 du 2 Joumada El Oula 1430 correspondant au 27 avril 2009, modifié et complété, portant missions et organisation de la gendarmerie nationale ;

Vu le décret présidentiel n° 24-389 du 10 Joumada Ethania 1446 correspondant au 12 décembre 2024 fixant les attributions du ministre délégué auprès du ministre de la défense nationale, chef d'Etat-major de l'Armée Nationale Populaire ;

Vu le décret présidentiel n° 25-241 du 21 Rabie El Aouel 1447 correspondant au 14 septembre 2025 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret exécutif n° 04-332 du 10 Ramadhan 1425 correspondant au 24 octobre 2004 fixant les attributions du ministre de la justice, garde des sceaux ;

Vu l'arrêté interministériel du 8 juin 1966, modifié, relatif à l'examen probatoire d'officier de police judiciaire ;

Vu le procès-verbal du 19 juin 2025 de la commission chargée de l'examen des candidatures des sous-officiers de la gendarmerie nationale aux fonctions d'officier de police judiciaire, de l'école de police judiciaire de la gendarmerie nationale des Issers ;

Arrêtent :

Article 1er. — Sont désignés en qualité d'officier de police judiciaire, les sous-officiers de la gendarmerie nationale, dont la liste nominative est annexée à l'original du présent arrêté.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 6 Rabie Ethani 1447 correspondant au 28 septembre 2025.

Le ministre de la justice, garde des sceaux	Pour le ministre de la défense nationale, le ministre délégué auprès du ministre de la défense nationale, chef d'Etat-major de l'Armée Nationale Populaire
---	--

Lotfi BOUDJEMAA	Le général d'Armée Said CHANEGRIHA
--------------------	---------------------------------------

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

Arrêté interministériel du 6 Rabie Ethani 1447 correspondant au 28 septembre 2025 fixant la liste des titres et diplômes requis pour le recrutement et la promotion dans les corps et grades spécifiques de l'éducation nationale.

— — — —

Le Premier ministre, et

Le ministre de l'éducation nationale,

Vu le décret présidentiel n° 25-240 du 21 Rabie El Aouel 1447 correspondant au 14 septembre 2025 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le décret présidentiel n° 25-241 du 21 Rabie El Aouel 1447 correspondant au 14 septembre 2025 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret exécutif n° 94-265 du 29 Rabie El Aouel 1415 correspondant au 6 septembre 1994 fixant les attributions du ministre de l'éducation nationale ;

Vu le décret exécutif n° 12-194 du 3 Joumada Ethania 1433 correspondant au 25 avril 2012 fixant les modalités d'organisation et de déroulement des concours, examens et tests professionnels au sein des institutions et administrations publiques ;

Vu le décret exécutif n° 14-193 du 5 Ramadhan 1435 correspondant au 3 juillet 2014 fixant les attributions du directeur général de la fonction publique et de la réforme administrative ;

Vu le décret exécutif n° 20-194 du 4 Dhou El Hidja 1441 correspondant au 25 juillet 2020 relatif à la formation et au perfectionnement des fonctionnaires et agents publics dans les institutions et administrations publiques ;

Vu le décret exécutif n° 25-54 du 21 Rajab 1446 correspondant au 21 janvier 2025 portant statut particulier des fonctionnaires appartenant aux corps spécifiques de l'éducation nationale, notamment son article 34 ;

Vu l'arrêté interministériel du Aouel Joumada Ethania 1437 correspondant au 10 mars 2016, modifié et complété, fixant la liste des titres et diplômes requis pour le recrutement et la promotion dans certains grades spécifiques de l'éducation nationale ;

Arrêtent :

Article 1er. — En application des dispositions de l'article 34 du décret exécutif n° 25-54 du 21 Rajab 1446 correspondant au 21 janvier 2025 portant statut particulier des fonctionnaires appartenant aux corps spécifiques de l'éducation nationale, le présent arrêté a pour objet de fixer la liste des titres et diplômes requis pour le recrutement et la promotion dans les corps et grades spécifiques de l'éducation nationale.

Art. 2. — La liste des titres et diplômes prévus à l'article 1er ci-dessus, est fixée conformément à l'annexe jointe au présent arrêté.

La liste des titres et spécialités sanctionnés pour la formation dans les écoles normales supérieures est fixée conformément à la réglementation en vigueur.

Art. 3. — Les titres et les diplômes requis pour le recrutement ou la promotion, sont appliqués conformément aux dispositions du décret exécutif n° 25-54 du 21 Rajab 1446 correspondant au 21 janvier 2025 susvisé.

Art. 4. — Les dispositions de l'arrêté interministériel du Aouel Joumada Ethania 1437 correspondant au 10 mars 2016, modifié et complété, fixant la liste des titres et diplômes requis pour le recrutement et la promotion dans certains grades spécifiques de l'éducation nationale, sont abrogées.

Art. 5. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 6 Rabie Ethani 1447 correspondant au 28 septembre 2025.

Le ministre
de l'éducation nationale

Mohamed Seghir
SADAoui

Pour le Premier ministre
et par délégation,

*le chargé de la gestion
de la direction générale
de la fonction publique
et de la réforme administrative*

Abdelouahab LAOUICI

ANNEXE

A- Liste des titres et diplômes requis pour le recrutement et la promotion dans les grades
des corps des personnels enseignants

CORPS ET GRADES	MATIERES	TITRES ET DIPLOMES	DOMAINES ET/OU FILIERES ET/OU BRANCHES	SPECIALITES
- Professeur de l'enseignement primaire ; - Professeur de l'enseignement primaire classe 1 ; - Professeur de l'enseignement primaire classe 2 ; - Professeur émérite de l'enseignement primaire.	Langue arabe	- Licence ; - Master ; - Doctorat.	- Langue et littérature arabes	- Toutes les spécialités
			- Philosophie	- Toutes les spécialités
			- Sciences islamiques	- Toutes les spécialités
			- Sciences de l'éducation	- Toutes les spécialités
			- Sociologie	- Toutes les spécialités
			- Psychologie	- Toutes les spécialités
		- Licence ou diplôme des études supérieures ; - Master ; - Doctorat.	- Mathématiques	- Toutes les spécialités
		- Licence ; - Master ou ingénieur d'Etat ; - Doctorat.	- Mathématiques-informatique	- Toutes les spécialités
		- Licence ou diplôme des études supérieures ; - Master ou ingénieur d'Etat ; - Doctorat.	- Physique	- Toutes les spécialités
			- Chimie	- Toutes les spécialités
			- Sciences naturelles ; - Sciences de la nature et de la vie.	- Toutes les spécialités
			- Biologie	- Toutes les spécialités
		- Licence ; - Master ou ingénieur d'Etat ; - Doctorat.	- Sciences commerciales	- Toutes les spécialités
			- Sciences économiques	- Toutes les spécialités
			- Sciences financières	- Toutes les spécialités
			- Sciences de gestion	- Toutes les spécialités
			- Histoire	- Toutes les spécialités
			- Géographie	- Toutes les spécialités
			- Informatique	- Toutes les spécialités
			- Droit	- Toutes les spécialités
			- Sciences juridiques et administratives	- Sciences juridiques et administratives
			- Sciences de l'information et de la communication	- Toutes les spécialités
			- Sciences politiques et relations internationales	- Toutes les spécialités
			- Sciences politiques	- Toutes les spécialités

ANNEXE (suite)

CORPS ET GRADES	MATIERES	TITRES ET DIPLOMES	DOMAINES ET/OU FILIERES ET/OU BRANCHES	SPECIALITES
Professeur de l'enseignement primaire ; - Professeur de l'enseignement primaire classe 1 ; - Professeur de l'enseignement primaire classe 2 ; - Professeur émérite de l'enseignement primaire. (suite)	Langue amazighe	- Licence ; - Master ; - Doctorat.	- Langue et culture amazighe	- Toutes les spécialités
	Langue française		- Langue française	- Toutes les spécialités
	Langue anglaise		- Traduction (de et vers la langue française)	- Traduction (de et vers la langue française)
	Langue anglaise		- Langue anglaise	- Toutes les spécialités
	Education physique et sportive		- Traduction (de et vers la langue anglaise)	- Traduction (de et vers la langue anglaise)
			- Education physique ; - Sciences et techniques des activités physiques et sportives ; - Education physique et sportive ; - Sciences et technologie des activités physiques et sportives.	- Toutes les spécialités
- Professeur de l'enseignement moyen classe 1 ; - Professeur de l'enseignement moyen classe 2 ; - Professeur émérite de l'enseignement moyen.	Langue arabe	- Licence ; - Master ou ingénieur d'Etat ; - Doctorat.	- Langue et littérature arabe	- Toutes les spécialités
	Education islamique		- Sciences islamiques	- Toutes les spécialités
	Langue amazighe		- Langue et littérature amazighe	- Toutes les spécialités
	Histoire et géographie		- Histoire ; - Géographie.	- Toutes les spécialités
	Langue française		- Langue française	- Toutes les spécialités
	Langue française		- Traduction (de et vers la langue française)	- Traduction (de et vers la langue française)
	Langue anglaise		- Langue anglaise	- Toutes les spécialités
	Langue anglaise		- Traduction (de et vers la langue anglaise)	- Traduction (de et vers la langue anglaise)
	Mathématiques	- Licence ou diplôme des études supérieures ; -Master ; -Doctorat.	- Mathématiques	- Toutes les spécialités
		- Licence ; - Master ou ingénieur d'Etat ; - Doctorat.	- Mathématiques-informatique	- Toutes les spécialités
			- Génie civil	- Toutes les spécialités
			- Génie mécanique	- Toutes les spécialités
			- Génie électrique	- Toutes les spécialités
- Electronique			- Toutes les spécialités	
		- Electrotechnique	- Toutes les spécialités	

ANNEXE (suite)

CORPS ET GRADES	MATIERES	TITRES ET DIPLOMES	DOMAINES ET/OU FILIERES ET/OU BRANCHES	SPECIALITES
- Professeur de l'enseignement moyen classe 1 ; - Professeur de l'enseignement moyen classe 2 ; - Professeur émérite de l'enseignement moyen. (suite)	Sciences physiques et technologie	- Licence ou diplôme des études supérieures ; - Master ; - Doctorat.	- Physique	- Toutes les spécialités
			- Chimie	- Toutes les spécialités
		- Licence ; - Master ou ingénieur d'Etat ; - Doctorat.	- Electronique	- Toutes les spécialités
			- Electrotechnique	- Toutes les spécialités
			- Mécanique	- Toutes les spécialités
			- Electricité	- Toutes les spécialités
			- Sciences de la matière	- Toutes les spécialités
			- Génie des procédés	- Toutes les spécialités
	Sciences naturelles	- Licence ou diplôme des études supérieures ; - Master ou ingénieur d'Etat ; - Doctorat.	- Sciences naturelles ; - Sciences de la nature et de la vie ; - Biologie.	- Toutes les spécialités
	Informatique	- Licence ; - Master ou ingénieur d'Etat ; - Doctorat.	- Informatique	- Toutes les spécialités
	Musique	- Licence ou diplôme des études supérieures musicales délivré par l'institut national supérieur de musique ; - Master ; - Doctorat.	- Musique	- Toutes les spécialités
	Dessin	- Licence ou diplôme des études supérieures artistiques ; - Master ; - Doctorat.	- Arts graphiques ; - Arts visuels.	- Arts graphiques ; - Arts plastiques, - Critique arts graphiques ; - Critique plastiques ; - Design graphique ; - Design environnemental.
	Education physique et sportive	- Licence ; - Master ; - Doctorat.	- Education physique ; - Sciences et techniques des activités physiques et sportives ; - Education physique et sportive ; - Sciences et technologie des activités physiques et sportives.	- Toutes les spécialités

ANNEXE (suite)

CORPS ET GRADES	MATIERES	TITRES ET DIPLOMES	DOMAINES ET/OU FILIERES ET/OU BRANCHES	SPECIALITES
- Professeur de l'enseignement secondaire classe 1 ; - Professeur de l'enseignement secondaire classe 2 ; - Professeur émérite de l'enseignement secondaire.	Mathématiques	- Master ou ingénieur d'Etat ; - Magister ; - Doctorat.	- Mathématiques	- Toutes les spécialités
			- Mathématiques-informatique	- Toutes les spécialités
			- Recherche opérationnelles	- Recherche opérationnelles
			- Probabilités et statistiques	- Probabilités et statistiques
	Sciences physiques		- Physique	-Toutes les spécialités
			- Chimie	
			- Génie des procédés	
	Sciences de la nature et de la vie		- Sciences naturelles ;	-Toutes les spécialités
			- Sciences de la nature et de la vie ;	
			- Biologie ;	
			- Sciences agricoles ;	
			- Nutrition.	
	Informatique		- Informatique	- Toutes les spécialités
	Sciences économiques		- Sciences économiques	- Toutes les spécialités
			- Sciences commerciales	- Toutes les spécialités
			- Sciences financières	- Toutes les spécialités
			- Sciences de gestion	- Toutes les spécialités
			- Management industrielle	- Management industrielle
	Littérature arabe		- Langue et littérature arabes	- Toutes les spécialités
	Sciences islamiques		- Sciences islamiques	- Toutes les spécialités
	Langue amazighe		- Langue et culture amazighes	- Toutes les spécialités
	Histoire et géographie		- Histoire	- Toutes les spécialités
			- Géographie	- Toutes les spécialités
Philosophie	- Philosophie	- Toutes les spécialités		
Langue française	- Langue française	- Toutes les spécialités		
	- Traduction (de et vers la langue française)	- Traduction (de et vers la langue française)		
Langue anglaise	- Langue anglaise	- Toutes les spécialités		
	- Traduction (de et vers la langue anglaise)	- Traduction (de et vers la langue anglaise)		
Langue allemande	- Langue allemande	- Toutes les spécialités		
	- Traduction (de et vers la langue allemande)	- Traduction (de et vers la langue allemande)		

ANNEXE (suite)

CORPS ET GRADES	MATIERES	TITRES ET DIPLOMES	DOMAINES ET/OU FILIERES ET/OU BRANCHES	SPECIALITES
- Professeur de l'enseignement secondaire classe 1 ; - Professeur de l'enseignement secondaire classe 2 ; - Professeur émérite de l'enseignement secondaire. (suite)	Langue espagnole	- Master ou ingénieur d'Etat ; - Magister ; - Doctorat.	- Langue espagnole	- Toutes les spécialités
			- Traduction (de et vers la langue espagnole)	- Traduction (de et vers la langue espagnole)
	Langue italienne		- Langue italienne	- Toutes les spécialités
			- Traduction (de et vers la langue italienne)	- Traduction (de et vers la langue italienne)
	Langue russe		- Langue russe	- Toutes les spécialités
			- Traduction (de et vers la langue russe)	- Traduction (de et vers la langue russe)
	Langue chinoise		- Langue chinoise	- Toutes les spécialités
			- Traduction (de et vers la langue chinoise)	- Traduction (de et vers la langue chinoise)
	Langue turque		- Langue turque	- Toutes les spécialités
		- Traduction (de et vers la langue turque)	- Traduction (de et vers la langue turque)	
	Musique	- Master ; - Magister ; - Doctorat.	- Musique	- Toutes les spécialités
	Dessin		- Arts graphiques ; - Arts visuels.	- Arts graphiques ; - Arts plastiques ; - Critique arts graphiques ; - Critique plastiques ; - Design graphique ; - Design environnemental.
	Education physique et sportive	- Master ; - Magister ; - Doctorat.	- Education physique ; - Sciences et techniques des activités physiques et sportives ; - Education physique et sportive ; - Sciences et technologie des activités physiques et sportives.	- Toutes les spécialités

ANNEXE (suite)

CORPS ET GRADES	MATIERES	TITRES ET DIPLOMES	DOMAINES ET/OU FILIERES ET/OU BRANCHES	SPECIALITES
- Professeur de l'enseignement secondaire classe 1 ; - Professeur de l'enseignement secondaire classe 2 ; - Professeur émérite de l'enseignement secondaire (suite)	Génie des procédés	- Master ou ingénieur d'Etat ; - Magister ; - Doctorat.	- Chimie	- Toutes les spécialités
			- Génie des procédés	- Toutes les spécialités
	Génie électrique		- Génie électrique ; - Electricité ; - Electronique ; - Electrotechnique.	- Toutes les spécialités
	Génie civil		- Génie civil	- Toutes les spécialités
	Génie mécanique		- Génie mécanique ; - Mécanique.	- Toutes les spécialités
	Théâtre	- Master ; - Magister ; - Doctorat.	- Arts du spectacle	- Etudes théâtrales ; - Arts dramatiques ; - Critique du spectacle théâtral ; - Dramaturgie du spectacle théâtral ; - Interprétation et arts du spectacle ; - Théâtre maghrébin ; - Critique théâtrale ; - Mise en scène.
	Cinéma audiovisuel		- Arts du spectacle	- Arts du spectacle ; - Critique cinématographique et audiovisuelle ; - Cinéma documentaire ; - Critique cinématographique ; - études cinématographiques.
			- Arts visuels	- Direction de la photographie

B- Liste des titres et diplômes requis pour le recrutement et la promotion dans les grades des corps des personnels de l'éducation et personnels de l'orientation et de la guidance scolaire et professionnelle et personnels de laboratoire et personnels de l'alimentation scolaire et personnels d'intendance

CORPS ET GRADES	TITRES ET DIPLOMES	DOMAINES ET/OU FILIERES ET/OU BRANCHES	SPECIALITES
Superviseur de l'éducation	- Baccalauréat plus deux (2) ans d'enseignement supérieur	- Sciences de l'éducation ; - Psychologie ; - Sociologie.	- Toutes les spécialités
Superviseur en chef de l'éducation	- Licence		
Superviseur général de l'éducation	- Master		
Educateur spécialisé en soutien éducatif	- Baccalauréat plus deux (2) ans d'enseignement supérieur		
Educateur spécialisé en chef en soutien éducatif	- Licence		
Educateur général spécialisé en soutien éducatif	- Master		
Conseiller analyste de l'orientation et de la guidance scolaire et professionnelle	- Licence ; - Master.		
Conseiller principal de l'orientation et de la guidance scolaire et professionnelle	- Magister		
Conseiller en chef de l'orientation et de la guidance scolaire et professionnelle	- Doctorat		
Attaché de laboratoire	- Technicien	- Biologie ; - Biochimie ; - Chimie ; - Electronique ; - Electrotechnique ; - Electricité ; - Mécanique ; - Electromécanique.	- Toutes les spécialités
Attaché principal de laboratoire	- Technicien supérieur		
Attaché superviseur de laboratoire	- Licence		
Conseiller en alimentation scolaire	- Licence	- Sciences alimentaires	- Toutes les spécialités
Sous-intendant	- Quatre (4) semestres complets d'enseignement supérieur	- Comptabilité ; - Sciences économiques ; - Sciences commerciales ; - Sciences financières ; - Sciences de gestion ; - Sciences juridiques et administratives ; - Droit.	- Toutes les spécialités
Intendant	- Licence		

MINISTERE DE L'INDUSTRIE

Arrêté du 21 Rabie Ethani 1447 correspondant au 13 octobre 2025 fixant la composition et le fonctionnement du bureau ministériel de la sûreté interne d'établissement au sein du ministère de l'industrie.

— — — —

Le ministre de l'industrie,

Vu le décret présidentiel n° 25-241 du 21 Rabie El Aouel 1447 correspondant au 14 septembre 2025 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret exécutif n° 96-158 du 16 Dhou El Hidja 1416 correspondant au 4 mai 1996 fixant les conditions d'application des dispositions de sûreté interne d'établissement prévues par l'ordonnance n° 95-24 du 30 Rabie Ethani 1416 correspondant au 25 septembre 1995 relative à la protection du patrimoine public et à la sécurité des personnes qui leur sont liées ;

Vu le décret exécutif n° 98-410 du 18 Chaâbane 1419 correspondant au 7 décembre 1998, modifié et complété, portant création, attributions et organisation des bureaux ministériels de la sûreté interne d'établissement, notamment son article 6 ;

Vu le décret exécutif n° 25-184 du 17 Moharram 1447 correspondant au 13 juillet 2025 fixant les attributions du ministre de l'industrie ;

Vu le décret exécutif n° 25-185 du 17 Moharram 1447 correspondant au 13 juillet 2025 portant organisation de l'administration centrale du ministère de l'industrie ;

Vu l'arrêté du 2 Chaâbane 1445 correspondant au 11 février 2024 fixant la composition et le fonctionnement du bureau ministériel de la sûreté interne d'établissement au sein du ministère de l'industrie et de la production pharmaceutique ;

Après avis du ministre de l'intérieur, des collectivités locales et de l'aménagement du territoire en date du 28 août 2025 ;

Arrête :

Article 1er. — En application des dispositions de l'article 6 du décret exécutif n° 98-410 du 18 Chaâbane 1419 correspondant au 7 décembre 1998, modifié et complété, susvisé, le présent arrêté a pour objet de fixer la composition et le fonctionnement du bureau ministériel de la sûreté interne d'établissement au sein du ministère de l'industrie.

Art. 2. — Dirigé par un chargé d'études et de synthèse, le bureau ministériel comprend deux (2) chefs d'études et deux (2) chargés d'études.

Art. 3. — Les chefs d'études et les chargés d'études assistent le responsable du bureau ministériel dans la prise en charge de l'ensemble des questions liées aux attributions prévues par le décret exécutif n° 98-410 du 18 Chaâbane 1419 correspondant au 7 décembre 1998, modifié et complété, susvisé.

Art. 4. — Afin d'accomplir les missions qui lui sont dévolues, le bureau ministériel, en relation avec l'ensemble de structures organiques de sûreté interne d'établissement relevant du ministère de l'industrie ou les établissements sous tutelle, prend toutes les mesures tendant à promouvoir et à consolider la sûreté interne d'établissement et à développer les aspects liés à la protection du patrimoine public et à la sécurité des personnes qui lui sont liées.

Art. 5. — Les dispositions de l'arrêté du 2 Chaâbane 1445 correspondant au 11 février 2024 fixant la composition et le fonctionnement du bureau ministériel de la sûreté interne d'établissement au sein du ministère de l'industrie et de la production pharmaceutique, sont abrogées.

Art. 6. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 21 Rabie Ethani 1447 correspondant au 13 octobre 2025.

Yahia BACHIR.